**Date:** Thu, 06 Jun 2019 07:30:26 -0400 [07:30:26 EDT]

De: energie@mlink.net

A: philip.thibodeau@energir.com, dossiers.reglementaires@energir.com, energie@mlink.net, veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Cc: denis-falardeau-acefque@mediom.qc.ca, paule.hamelin@gowlingwlg.com, aturmel@fasken.com, oarchambault@woods.qc.ca, genevieve\_paquet@videotron.ca, admin@gertlerlex.ca, jdolman@ffmp.ca, helenesicard@videotron.ca, jpfortin@belangersauve.com

**Objet:** R-4008-2017 - ERREUR dans la pièce caviardée B-0076 déposée (et la pièce confidentielle B-0067)

A Me Philip Thibodeau (Énergir):

Cher Confrère,

Nous vous signalons cordialement que votre pièce caviardée B-0076 (ns du huis clos du 8 mai 2019), et donc probablement la pièce confidentielle correspondante B-0067, comportent des passages que vous avez sans doute par erreur omis de caviarder alors que vous souhaitiez possiblement le faire. Vous pourriez donc avoir à demander à Madame le Secrétaire de la Régie de retirer du site la pièce B-0076 pour la remplacer par une autre corrigée.

Ainsi, en page 12 ligne 7 de la pièce B-0076, vous n'avez pas caviardé la durée du contrat de Tidal. Pourtant vous l'avez caviardé à d'autres endroits (notamment spécifiquement ces mots à la page 21, ligne 22). C'est donc probablement une erreur de votre part.

En page 39 de la pièce B-0076, vous n'avez pas caviardé les noms des fournisseurs de biométhane aux lignes 1-6, mais vous les avez caviardé aux lignes 7-11 (à moins qu'aux lignes 7-11, vous souhaitiez uniquement caviarder l'information sur des clauses contractuelles). Si votre choix est vraiment de divulguer l'identité des fournisseurs (que nous avons plaidé être déjà publique de toute façon), alors nous vous en remercions.

Nous vous souhaitons une bonne journée.

Dominique Neuman Pour SÉ-AQLPA-GIRAM